

**Réseau
de Solidarité
des
Associations
Messines**

Réunion RESAM- Députés de Moselle

Samedi 3 Mars 2018



Être humain!



Nos points d'alerte

- ✓ Les délais d'attente et de traitement des dossiers,
- ✓ Les mineurs isolés,
- ✓ Les parcours migratoires traumatisants,
- ✓ La situation des personnes non régularisables / non expulsables.

Les délais d'attente et de traitement des dossiers

Maurice Melchior - CASAM

- La réduction des délais de la demande d'asile, au centre du projet de loi Asile-Immigration,
- Des modalités qui risquent d'empêcher les demandeurs d'asile de faire valoir leurs droits,
- Les délais d'attente entre l'arrivée du migrant, le rendez-vous en préfecture pour l'enregistrement de la DA et l'obtention des CMA (allocation et hébergement).

Les délais d'attente et de traitement des dossiers

En questionnement :

- 1) Comment arriver à une vraie réduction des délais sans moyens supplémentaires en préfecture de Metz et à l'OFII ?
- 2) Comment pourra-t-on accueillir dignement les primo-arrivants, sans créer un centre d'accueil d'urgence à Metz, pour une mise à l'abri, et sans prévoir l'augmentation conséquente des capacités d'accueil dans les CADA de Moselle ?

Les mineurs isolés

Anne Lhermitte - CLLAJ

- Avant d'être considéré comme des enfants, les mineurs isolés sont traités en étrangers.
- Arrêt de la prise charge de mineurs à leur majorité, sans conditions pour assurer les moyens de leur autonomie.
- Les tests de détermination de l'âge : un outil contesté au dépend de la protection de mineurs.
- Absence d'un statut approprié qui garantisse un réel parcours d'intégration.

Les mineurs isolés

En questionnaire :

- 1) Comment assurer sur l'ensemble du territoire une équité de prise en charge des mineurs isolés ?
- 2) Que pensez-vous de la situation d'un jeune mineur, devenant majeur sans titre de séjour, et donc potentiellement expulsable ?
- 3) Peut-on abolir les tests de détermination de l'âge et transférer les fonds dédiés par l'État sur ce programme aux Conseils Départementaux pour renforcer leur compétence de prise en charge inconditionnelle des mineurs ?
- 4) Que pensez-vous de la création d'un statut approprié pour les mineurs isolés - une mise sous tutelle par exemple- qui garantisse un vrai parcours d'intégration ?

Les parcours migratoires traumatisants

Bernard Leclerc- LDH

- Violences physiques subies pendant le parcours migratoire,
- Femmes et migrations,
- Dublin raconté par Kafka.

Les parcours migratoires traumatisants En questionnement :

- 1) Quelle prise en compte de la difficulté à fournir les documents demandés ?
- 2) Le migrant est-il commanditaire ou victime des passeurs?
- 3) Quelle prise en compte des violences subies pendant le parcours migratoire ?
- 4) Rétention, délais de recours, accès aux droits : problématiques des dublinés... Quelles réponses ?

Les personnes non régularisables/ non expulsables

André Chognot - Secours Catholique

- 300 à 400 000 personnes en situation irrégulières en France : des enfants scolarisés, du travail, une vie familiale mais des logiques de survie au jour le jour.
- 200 à 300 000 sont à ce jour ni régularisables, ni expulsables.
- Une précarité qui accentue les formes diverses d'exploitations.
- Une absence de reconnaissance des parcours d'insertion dans la société française.

Les personnes non régularisables/ non expulsables

En questionnement :

- 1) N'y aurait-il par intérêt à développer un discours politique moins anxiogène pour un changement du regard et des mentalités ?
- 2) Une régulation « massive » de la situation de ces personnes ne vous paraîtrait-elle pas un véritable signe concret de l'équilibre des mesures dont se vante notre gouvernement ?
- 3) Ne pensez-vous pas qu'un accès plus facile au travail, serait de nature à rendre la vie de ces personnes un peu moins précaires ? Et de ce fait, pourquoi ne pas le rendre possible dès l'enregistrement au guichet unique ?

En points de conclusion

- ▶ Un message : un projet de loi profondément déséquilibré où il davantage question de mieux expulser que de mieux accueillir.
- ▶ Une inquiétude majeure : la régression des droits liés à l'accueil et l'hospitalité de toute personne en danger dans son pays.
- ▶ Un engagement du tissu associatif : au-delà même de l'accompagnement de l'accès aux droits, une réponse aux besoins pour des personnes migrantes de tisser des liens .
- ▶ Pour une vraie politique d'accueil !

En point de conclusion

Paroles de personnes migrantes après un vécu d'accueil et de solidarité:

« Avant, j'étais vide d'espoir »

« J'ai été accueilli dans une famille : leurs pensées, leurs mots donnaient de nouveaux espoirs, un nouveau courage pour ma vie »

« Ici, je ne me sens pas étranger »

Réunion RESAM Députés de Moselle

« Nous n'avons pas le pouvoir de changer tout ce à quoi nous sommes confrontés. Mais pour espérer changer quelque chose, il faut s'y confronter »

James Baldwin